

Séance ordinaire
1^{er} octobre 2025

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **1 octobre 2025 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Chantal BERGERON,	Directrice générale et greffière-trésorière
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2025-10/297

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2025-10/298

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance comme suit:

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour:

7.1. Déclaration de compétences en prévention et protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demande d'aide financière par le Club Optimiste de St-Michel inc. pour le dépouillement d'arbre de Noël 2025
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Motion de remerciements pour dons et implication bénévole – Embellissement du territoire
 - 5.2. Résolution d'appui à la Ville de Saint-Pie – Contrôleurs routiers au Québec
 - 5.3. Résolution d'appui à la municipalité de Sainte-Clotilde - Déversement et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Modifications des prévisions budgétaires 2025, phase 4
 - 6.2. Suivi budgétaire et dépôt du rapport financier au 30 septembre 2025
 - 6.3. Adoption des comptes du mois de septembre 2025
 - 6.4. Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2025
 - 6.5. Permanence de madame Chantal BERGERON, directrice générale et greffière-trésorière

- 6.6. Nomination de madame Kateri LESSARD, pompière au service de sécurité incendie
- 6.7. Autorisation de paiement aux Chouettes pour des dommages matériels
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - ~~7.1. Déclaration de compétences en prévention et protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville~~
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Recommandations du comité des travaux publics du 24 septembre 2025
 - 8.2. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - réfection des rues 2025
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Redevances PGMR - Initiatives environnementales - Affectation au surplus affecté (57 834 \$)
 - 9.2. Demande de PIIA - 883, rue de Lausanne (remise et clôture)
 - 9.3. Demande de PIIA - 1630, rue de Neuchâtel (remise)
 - 9.4. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 23 septembre 2025
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Adoption de la nouvelle politique familiale municipale de Saint-Michel et du plan d'action 2025-2030
 - 10.2. Festival 2026 - Contrat de spectacle avec 2 Pierrots
 - 10.3. Compensation à madame Caroline BOURGET pour l'administration de la ligue de Dek Hockey – Saison 2025
 - 10.4. Dépôt du rapport annuel du camp de jour 2025
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Ramassage des branches débute le 14 octobre
 - 11.2. Taxes municipales : 4e versement le 16 octobre
 - 11.3. Fête de l'Halloween le 31 octobre
- 12. REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-10/299

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2025-10/300

Demande d'aide financière par le Club Optimiste de St-Michel inc. pour le dépouillement d'arbre de Noël 2025

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance du Club Optimiste de Saint-Michel inc. datée du 15 septembre 2025 et accepte de lui remettre un don de 2 000 \$ pour le dépouillement d'arbre de Noël destiné aux enfants de la municipalité de Saint-Michel, qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2025.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles émis par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2025-10/301

Motion de remerciements pour dons et implication bénévole – Embellissement du territoire

CONSIDÉRANT que les Maraîchers L&L inc. ont généreusement offert des citrouilles à la Municipalité afin de contribuer à l'embellissement du territoire à l'occasion de la saison automnale;

CONSIDÉRANT également l'implication bénévole de Mesdames Catherine Lefebvre et Caroline TÉTREAUULT, qui ont consacré temps et efforts pour décorer différents lieux de la Municipalité avec des fleurs, citrouilles et autres éléments décoratifs de saison;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que le conseil municipal remercie chaleureusement les Maraîchers L&L inc. pour leur don ainsi que Mesdames Catherine LEFEBVRE et Caroline TÉTREAUULT pour leur engagement bénévole, contribuant ainsi à l'embellissement et à la vitalité du territoire de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2025-10/302

Résolution d'appui à la Ville de Saint-Pie – Contrôleurs routiers au Québec

ATTENDU que les contrôleurs routiers jouent un rôle essentiel dans l'application des lois et règlements en matière de transport routier, contribuant ainsi à la sécurité publique, à la protection des infrastructures et au respect de l'environnement;

ATTENDU que les récentes restrictions ou modifications dans les opérations des contrôleurs routiers ont eu pour effet de diminuer leur présence sur le territoire, ce qui peut compromettre la sécurité des usagers de la route ainsi que l'intégrité du réseau routier;

ATTENDU que la Ville de Saint-Pie sollicite l'appui des municipalités du Québec afin de demander au gouvernement du Québec d'assurer un retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Michel reconnaît l'importance d'un encadrement rigoureux du transport routier pour assurer la sécurité de ses citoyens et la durabilité de ses infrastructures locales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Michel appuie officiellement la demande de la Ville de Saint-Pie visant à assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Pie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE

2025-10/303

Résolution d'appui à la municipalité de Sainte-Clotilde - Déversement et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Clotilde a adopté la résolution numéro 2025-07-159 dénonçant les déversements illégaux de sols contaminés sur les terres agricoles de la Montérégie-Ouest;

ATTENDU que ces pratiques illégales compromettent la qualité des sols agricoles, menacent la nappe phréatique, et portent atteinte à la sécurité alimentaire et à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que ce problème dépasse la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse ferme, structurée et rapide du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel appuie formellement la résolution 2025-07-159 adoptée par la municipalité de Sainte-Clotilde;

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec de mettre en place un plan d'action concret pour encadrer strictement le transport, le dépôt et la disposition des sols contaminés, soutenir les municipalités dans la surveillance du territoire et revoir les incitatifs actuels;

QUE la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées afin de soutenir une mobilisation collective contre cette problématique environnementale.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-10/304

Modifications des prévisions budgétaires 2025, phase 4

ATTENDU que des ajustements doivent être apportés aux prévisions budgétaires 2025 (phase 4) afin de refléter certaines hausses de revenus et de nouvelles dépenses non prévues initialement;

ATTENDU que les revenus supplémentaires totalisent 17 000 \$ et proviennent des sources suivantes :

Description	Montant (\$)
Recettes diverses	5 000 \$
Droits de mutations immobilières	12 000 \$

ATTENDU que ces revenus permettront de financer la dépense additionnelle suivante :

Description	Montant (\$)
Entraide incendie	17 000 \$

ATTENDU que le rapport de modification budgétaire présenté par le conseiller à la direction générale est joint à la présente résolution en annexe;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la quatrième modification des prévisions budgétaires de l'exercice 2025, telle que présentée, afin d'intégrer les ajustements relatifs aux revenus et aux dépenses susmentionnés;

QUE le rapport de modification budgétaire soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à l'intégration de ces ajustements dans les comptes de la Municipalité.

ADOPTÉE

Suivi budgétaire et dépôt du rapport financier au 30 septembre 2025

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'état financier de la Municipalité au 30 septembre 2025, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2025-10/305

Adoption des comptes du mois de septembre 2025

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière a répondu aux questions concernant ces comptes à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les listes des comptes du mois de septembre 2025, telles que déposées au montant de 260 343,88 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 125 590,85 \$;
Salaires payés nets: 77 951,33 \$;
Comptes à payer: 56 801,70 \$;

Je, soussignée, Chantal BERGERON, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Chantal BERGERON, greffière-trésorière

ADOPTÉE

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2025

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2025, réalisés jusqu'au 30 septembre 2025, ainsi que ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période de celle-ci.

2025-10/306

Permanence de madame Chantal BERGERON, directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Chantal BERGERON au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, laquelle est entrée en fonction le 20 mai 2025;

ATTENDU qu'en vertu de son contrat de travail, une période probatoire de quatre (4) mois à compter de la date d'entrée en fonction avait été convenue;

ATTENDU que cette période de probation est maintenant complétée à la satisfaction du conseil municipal;

ATTENDU que le conseil souhaite confirmer la permanence de madame Chantal BERGERON dans ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la permanence de madame Chantal BERGERON au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, à compter du 30 septembre 2025;

QUE cette décision soit consignée au procès-verbal de la présente séance.

ADOPTÉE

2025-10/307

Nomination de madame Kateri LESSARD, pompière au service de sécurité incendie

ATTENDU que le service de sécurité incendie a procédé à l'affichage externe d'un poste de pompier à temps partiel, et que cet affichage s'est terminé le 15 avril dernier;

ATTENDU que plusieurs curriculum vitæ ont été reçus dans le cadre de cet affichage;

ATTENDU que sur recommandation du comité de sélection, trois (3) candidats ont été retenus et nommés à titre de pompiers recrues, et un (1) candidat a été nommé à titre de pompier classe 1, en mai dernier;

ATTENDU que l'un des pompiers recrues a remis sa démission en août dernier;

ATTENDU que le service de sécurité incendie recommande de pourvoir le poste vacant en nommant un nouveau candidat parmi ceux évalués lors du processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de madame Kateri LESSARD, à titre de pompière recrue au sein du service de sécurité incendie de Saint-Michel, à compter des présentes, conformément aux conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Michel – SFCP 7129.

ADOPTÉE

2025-10/308

Autorisation de paiement aux Chouettes pour des dommages matériels

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif, Les Chouettes, utilise un local appartenant à la Municipalité pour effectuer leurs activités et entreposer certains de ses équipements;

ATTENDU que ce local a également été utilisé par le camp de jour municipal pendant l'été 2025;

ATTENDU que l'organisme a informé la Municipalité que certains de ses équipements ont été endommagés pendant la période d'utilisation du local par le camp de jour;

ATTENDU que Les Chouettes demande à la Municipalité de rembourser les frais de remplacement des équipements endommagés, pour un montant total de 145,24 \$, incluant les taxes applicables au Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal accepte de verser à l'organisme Les Chouettes une somme de 145,24 \$, incluant les taxes applicables au Québec, à titre de compensation pour les équipements endommagés pendant l'utilisation du local municipal par le camp de jour en 2025;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-990), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Déclaration de compétences en prévention et protection contre les incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville

Sujet retiré de l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-10/309

Recommandations du comité des travaux publics du 24 septembre 2025

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité des travaux publics, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 24 septembre 2025.

ADOPTÉE

2025-10/310

Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - réfection des rues 2025

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc., autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 503 338,55 \$ (taxes exclues) relativement à la réfection des tranchées drainantes, du revêtement bitumineux et du réseau d'éclairage sur les rues suivantes:

- rue des Flamants;
- rue des Perdrix;
- rue Jean-Baptiste;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire 23-000-32-007, provenant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 et du règlement d'emprunt numéro 2025-350), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-10/311

Redevances PGMR - Initiatives environnementales - Affectation au surplus affecté (57 834 \$)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel reçoit des redevances dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU que ces sommes sont destinées à soutenir les initiatives et le financement des activités liées à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que ce conseil municipal souhaite assurer une gestion transparente, rigoureuse et distincte de ces fonds, conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aux bonnes pratiques comptables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'affecter les sommes reçues, totalisant 57 834 \$, à titre de redevances du PGMR à un surplus affecté spécifique à la gestion des matières résiduelles (GMR);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est, par la présente, autorisée à procéder aux écritures comptables nécessaires pour refléter cette affectation dans les états financiers de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-10/312

Demande de PIIA - 883, rue de Lausanne (remise et clôture)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (2025-09-0029) assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour émettre le permis numéro (2025-09-0173) afin d'implanter un bâtiment accessoire et une clôture, au 883, rue de Lausanne (lots 5 377 853 et 5 337 851 du cadastre du Québec), dans la zone H-4;

ATTENDU que les matériaux proposés pour le bâtiment accessoire (remise), avec un toit à quatre versants, s'agencent bien avec les couleurs du bâtiment principal, c'est-à-dire du vinyle de couleur gris, du bardeau d'asphalte noir et des portes françaises vitrées noires;

ATTENDU que la clôture, qui ceinturera la piscine creusée, sera en aluminium noir;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (2025-09-0029) et autorise l'émission du permis (2025-09-0173) pour l'implantation d'un bâtiment accessoire et d'une clôture, au 883, rue de Lausanne (lots 5 377 853 et 5 337 851 du cadastre du Québec du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-10/313

Demande de PIIA - 1630, rue de Neuchâtel (remise)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (2025-09-0028) assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour émettre le permis numéro (2025-09-0172) afin d'implanter un bâtiment accessoire avec une terrasse couverte de style gazebo au 1630, rue de Neuchâtel (lots 4 818 258 et 4 818 256 du cadastre du Québec), dans la zone H-5;

ATTENDU que les matériaux proposés pour le bâtiment accessoire (remise), avec un toit à un versant, s'agencent bien avec les couleurs du bâtiment principal, c'est-à-dire de la brique de couleur Gabbro (soit similaire à la résidence principale), du bardeau d'asphalte de couleur brun champêtre et des portes de couleur brunes;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (2025-09-0028) et autorise l'émission du permis (2025-09-0172) pour l'implantation d'un bâtiment accessoire avec une terrasse couverte de style gazebo au 1630, rue de Neuchâtel.

ADOPTÉE

2025-10/314

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 23 septembre 2025

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, telles qu'indiquées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 23 septembre 2025.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2025-10/315

Adoption de la nouvelle politique familiale municipale de Saint-Michel et du plan d'action 2025-2030

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a adopté, le 9 mai 2017, sa Politique de la famille et des aînés ainsi qu'un plan d'action, conformément à la résolution portant le numéro 2017-05/157;

ATTENDU que cette politique ainsi que son plan d'action ont été reconduits à plusieurs reprises depuis leur adoption initiale;

ATTENDU que la majorité des actions prévues dans le plan d'action actuel ont été réalisées;

ATTENDU qu'il est désormais opportun de revoir et d'actualiser la politique familiale municipale ainsi que le plan d'action y étant associé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la nouvelle Politique familiale municipale de Saint-Michel ainsi que le plan d'action 2025-2030.

ADOPTÉE

2025-10/316

Festival 2026 - Contrat de spectacle avec 2 Pierrots

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de 2 Pierrots, au montant de 11 000 \$ (taxes exclues), pour la prestation d'un spectacle de musique dans le cadre du Festival qui se déroulera le 22 août 2026.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat relatif à cette prestation.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits qui seront votés pour l'année 2026, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-70-000).

ADOPTÉE

2025-10/317

Compensation à madame Caroline BOURGET pour l'administration de la ligue de Dek Hockey – Saison 2025

ATTENDU que, à la demande du directeur général, une consultante externe, madame Caroline BOURGET, a été sollicitée avant le début de la saison pour organiser et administrer la ligue de Dek Hockey pour la Municipalité;

ATTENDU que madame BOURGET, qui avait déjà œuvré bénévolement à la gestion de la ligue en 2024, a accepté d'apporter à nouveau sa collaboration en 2025, et ce, en contrepartie d'une rémunération déterminée ultérieurement par le conseil, en fonction du profit net dégagé à la suite de l'analyse financière de la saison après toutes les dépenses;

ATTENDU que la saison de Dek Hockey 2025 a connu un succès notable et que la contribution de madame BOURGET a été essentielle au déroulement des activités, notamment lors des périodes intenses entre mars et juin;

ATTENDU que madame BOURGET a pris en charge une grande partie des tâches relatives au suivi et à l'administration de la ligue, incluant entre autres : le recrutement des participants, l'organisation du camp d'évaluation, la formation des équipes, la gestion des changements d'équipe, le recrutement et la formation des entraîneurs et assistants, la préparation des feuilles de match, la gestion des remplacements de marquage, la saisie des résultats de match, les communications et interventions auprès

des entraîneurs, la coordination des horaires, la vérification de la légalité des joueurs, et l'assistance lors du championnat;

ATTENDU que la décision de rétribuer madame BOURGET pour la totalité des heures travaillées a été prise d'un commun accord avec les responsables des loisirs des municipalités de Sainte-Clotilde et de Saint-Patrice-de-Sherrington;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à la lumière de l'état financier de la ligue, après analyse des profits nets réalisés, le conseil municipal autorise le versement à madame Caroline BOURGET d'un montant de 5 000 \$, à titre de compensation pour les services, heures de travail et responsabilités assumés dans l'organisation et l'administration de la ligue de Dek Hockey pour la saison 2025, le tout en conformité avec les politiques administratives de la Municipalité.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel du camp de jour 2025

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel du camp de jour 2025 et s'en déclare satisfait.

POUR INFORMATION

- Ramassage des branches débute le 14 octobre;
- Taxes municipales : 4e versement le 16 octobre;
- Fête de l'Halloween le 31 octobre;

REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire remercie tous les membres du conseil ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière pour leurs loyaux services rendus et de leur engagement envers la Municipalité. Il tient également à remercier les conjointes des élus pour le support.

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2025-10/318

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 20, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Chantal Bergeron
Chantal BERGERON, Directrice générale
et greffière-trésorière